



Lundi 3 Juillet 2023

Discours prononcé par **Éric BERDOATI**, Maire de Saint-Cloud, sur le parvis de l'Hôtel de Ville à l'occasion du rassemblement contre les violences urbaines

Mardi 27 juin à Nanterre, un jeune garçon de 17 ans est décédé. Il est décédé dans des circonstances que seule la Justice de la République est en capacité d'établir. Je comprends la peine et la douleur de la famille et je lui présente mes condoléances. Perdre son enfant est un drame.

Depuis cet évènement tragique, notre pays connaît une vague de violence inacceptable.

Notre République repose sur des principes qu'aucun drame ne peut et ne doit ébranler.

Premier principe : il n'est pas concevable et encore moins tolérable de décider de se faire justice soi-même. Dans notre République, seule la Justice condamne ou innocente. Ni les médias, ni les politiques et encore moins les voyous ne rendent la Justice. Sous la Vème République, l'indépendance de la justice est assurée par la séparation des pouvoirs. Ce principe repose sur 3 fondements :

- Le pouvoir législatif qui édicte les normes générales et les règles ;
- Le pouvoir exécutif qui se charge de l'exécution de ces règles ;
- Le pouvoir judiciaire qui applique ces règles.

C'est très précisément ainsi que cela doit fonctionner et c'est très précisément comme cela que la Justice sera rendue dans le drame de mardi matin.

Dans ces conditions, toute action de vengeance ou de révolte est un délit voire un crime que rien ne peut justifier.

Deuxième principe, il est constitutionnel : l'article premier de notre Constitution précise que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son organisation est décentralisée.

Les communes de France sont bien antérieures à la rédaction de notre Constitution. En effet, c'est par un décret du 14 décembre 1789 que sont érigées en « municipalités » toutes les communautés d'habitants (paroisses, villages, bourgs). La commune est la plus ancienne institution administrative de notre pays. Chaque commune est une petite République. La commune est la cellule de base du fonctionnement démocratique de notre pays. S'attaquer à son hôtel de ville, à ses écoles, ses médiathèques, sa police municipale et ses élus est ignoble et doit être sévèrement condamné.

En nous rassemblant aujourd'hui devant l'hôtel de Ville, notre maison commune, nous témoignons notre soutien et notre affection au Maire de l'Haÿ les Roses, notre collègue Vincent Jeanbrun, mais nous souhaitons aussi réaffirmer notre soutien et notre attachement à nos communes françaises, qui sont une chance pour notre pays. La commune est le dernier rempart institutionnel et démocratique de notre République.

Personne n'a le droit de s'attaquer à cette institution. Toute agression doit être immédiatement et sévèrement réprimée.

Ce qui m'amène au **troisième principe**. Les lois sont faites pour être appliquées. Si elles sont mauvaises ou inadaptées à notre société alors il faut les changer, mais tant qu'elles existent, elles doivent être appliquées. Depuis trop longtemps, nous subissons un laxisme généralisé, fondé sur une culture de l'excuse et justifiant l'impunité dont nous constatons chaque jour les ravages dans notre société. Cette impunité ronge nos principes républicains et fragilise grandement la République. Il est temps d'y mettre un terme.

Il est temps de fonder un nouveau pacte républicain, et de le fonder sur la responsabilité, le mérite, l'effort et le travail.

Il nous faut revoir en profondeur l'ensemble des politiques publiques qui depuis des décennies ont démontré leur inefficacité. Ce changement profond doit commencer par une transformation majeure de notre système éducatif, en intégrant dans cette réflexion la famille, l'éducation nationale, l'ensemble des acteurs éducatifs du monde associatif, qu'il soit social, culturel et sportif. Ce travail prendra des années et doit commencer dès à présent.

Bien d'autres changements doivent être opérés, mais ce n'est ni le lieu, ni le moment de les énumérer.

Dans les prochains jours, le Président de la République devra prendre des décisions à la mesure des événements que nous connaissons aujourd'hui. Il lui faudra courage, fermeté et audace, avec comme unique cap l'intérêt supérieur de la France. Le Président de la République est le garant de nos institutions et son devoir est de tout faire pour restaurer l'unité du pays et la concorde parmi les Français.

Vive la République !

Vive la France !